

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 304 C. C. DES SAVANES

Bases exonérées sur délibération : 1 598
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 19 174 379
 Bases prévisionnelles d'imposition : 19 300 629

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A CAYENNE, le 06 avril 2021

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

RODOLPH SAUVOMNET

A *laouen*, le

Le Préfet,

A *laouen*, le 08/04/2021

Le Président



Le Président

François RINGUET

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 304 C. C. DES SAVANES

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
303 IRACOUBO	02	P	640 605	11,96%	76 616,35
304 KOUROU	02	P	17 374 141	12,04%	2 091 846,58
312 SINNAMARY	02	P	1 285 883	11,87%	142 347,24

A CAYENNE, le 06 avril 2021

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

RODOLPH SAUVONNET

A , le

Le Préfet,

A Urouay, le 06/04/2021

Le Président,

Le Président

François RINGUIET

